



# CYCLO CLUB RIBÉRACOIS

Siège social: chez Monsieur Pascal VALETTE  
15 rue de la Châtaigneraie 24600 Ribérac.

Site internet : <https://ccriberacois.wordpress.com>

mail : [cc.riberacois@gmail.com](mailto:cc.riberacois@gmail.com)

## Demande de Carte d'Adhérent 2024

Nom: [REDACTED]

Prénom: [REDACTED]

Date de naissance: [REDACTED]

Lieu de naissance : [REDACTED]

Adresse: [REDACTED]

Code postal : [REDACTED]

Ville : [REDACTED]

N° de téléphone ( portable et/ou fixe ) : [REDACTED]

Adresse mail: [REDACTED]

demande à souscrire une carte d'adhérent au Cyclo Club Ribéracois (C.C.R.) pour l'année 2024 moyennant une cotisation de [REDACTED] € (montant de la cotisation en page 2 de ce document).

Cette carte me permettra de participer aux sorties cyclotouristes du club, aux différentes réunions et aux repas organisés par l'association.

**Cette carte**, qui **n'est pas une licence**, me confère un droit de vote aux assemblées générales du C.C.R. .

Je reconnais que le C.C.R. et la carte d'adhérent proposée ne me couvrent pas en cas d'accident ou de décès lors des sorties en groupe et des diverses manifestations.

Je dégage le club C.C.R. de toute responsabilité sur les conséquences physiques qui pourraient m'atteindre en cas d'accident et j'engage ma famille et moi à ne déclencher aucune action en justice contre le club.

Je m'engage à respecter les consignes du club qui préconisent de revoir mes assurances personnelles afin de bien me couvrir dans mon activité cyclotouriste, à savoir : ma mutuelle Santé, une G.A.V. (garantie accident de la vie), une assurance décès invalidité.

Un suivi médical régulier avec test d'effort est recommandé. (un certificat médical devra être fourni à l'adhésion et à renouveler tous les 3 ans).

Je m'engage à respecter les règles de la Charte du C.C.R. (page 2 de ce document et également disponible sur le site Internet du Club).

Le [REDACTED]

Signature de l'adhérent

☐ lu et approuvé

PS: à retourner par mail ou courrier (coordonnées en haut de page) avant le **31/03/2024**

# CYCLO CLUB RIBÉRACOIS

## Charte

### **Adhérer au Cyclo Club Ribéracois, c'est accepter ses valeurs et ses règles.**

1- L'adhésion est obligatoire pour profiter des sorties cyclistes organisées par l'association. Elle est effective après paiement de la cotisation et de l'acceptation de la Charte.

- Pour les cyclistes qui sortent régulièrement sur l'année, **la cotisation annuelle est de 20 €.**
- Pour les autres cyclistes, dits « sympathisants » qui viennent régulièrement sur 1 à 4 mois par an, **la cotisation annuelle est de 10 €.**
- Sera accepté **gratuitement** le cycliste qui souhaite faire **une à deux sorties probatoires** avant l'adhésion définitive.

Deux sorties probatoires sont donc possibles avant l'adhésion définitive. Cette dernière est à régler obligatoirement à la troisième sortie avec le groupe.

Pour rappel, cette cotisation permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association (assurance, frais divers, ...) ainsi que les prestations de services fournies (vêtements, circuits, programmation des sorties, site internet, ...).

2- Une assurance personnelle est obligatoire (Responsabilité Civile minimum).  
La cotisation d'adhésion n'est pas une assurance.

3- Les parcours et les horaires sont définis par le Calendrier trimestriel des sorties hebdo. et le Catalogue des circuits, documents disponibles sur le site Internet du Club.

Le lieu de départ des circuits est fixé sur la Place du Général De Gaulle à Ribérac.

4- Les groupes sont formés au départ et/ou après plusieurs kilomètres après concertation.

5- Chaque cycliste est tenu de choisir son allure et sa distance en fonction de sa forme du moment.

6- Le groupe des cyclistes ne peut excéder 20 personnes.

7- Le groupe part et rentre ensemble quels que soient les incidents de parcours (crevaisin, incident mécanique etc...).

8- Un cycliste souhaitant, pour diverses raisons, quitter son groupe lors de la sortie doit en informer impérativement ses compagnons.

9- Les cyclistes respectent les règles du Code de la Route, les autres usagers ainsi que l'environnement.

10- Le port du casque (coque rigide) est obligatoire.

11- Les adhérents s'engagent à porter le plus souvent possible les couleurs du Cyclo Club Ribéracois ainsi qu'à participer à la vie de celui-ci.

12- L'Assemblée Générale est un moment privilégié dans la vie d'une association; Chaque adhérent est tenu d'y participer.

13- Le C.C.R. respecte le droit à l'image (article 9 du Code Civil). Au nom du droit à l'information, sauf avis contraire, les adhérents autorisent le C.C.R. :

- à publier, sur le site internet du Club et les publications diverses, les images liées aux événements du Club.
- à utiliser les noms et prénoms.

Le Club s'engage à ne communiquer aucune autre coordonnée personnelle.

En cas de non-respect des quelques règles de bon sens citées ci-dessus et des règles de savoir-vivre, le Bureau du Cyclo Club Ribéracois convoquera la personne fautive pour décider de son avenir au sein du Club.